

DIRECTION JURIDIQUE  
L. DEGRAVE - DJ-2026-01

**MARQUETTE-LEZ-LILLE**  
**SQUARE DE TERDEGHEM**

**RETROCESSION DE VOIRIES**

La Métropole Européenne de Lille a sollicité Partenord Habitat afin de procéder à la rétrocession d'une partie des voiries situées à MARQUETTE-LEZ-LILLE, square de Terdeghem, afin de les intégrer dans son domaine public.

L'emprise foncière à céder, après division, est la suivante : section AE n° 212P pour une contenance de 270 m<sup>2</sup>.

La cession sera effectuée à titre gratuit.

L'acte sera rédigé en la forme administrative ou notariée.

Tous les frais et droits quelconques relatifs à cette rétrocession seront supportés par la METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE, notamment les frais de géomètre et les frais d'acte.

**Ceci étant exposé,**

**Et**

Vu la délibération 2021-16 du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021 donnant compétence au Bureau du Conseil d'Administration conformément à l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitat.

**Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :**

- D'autoriser la cession à titre gratuit au profit de la Métropole Européenne de Lille de la partie de la parcelle ci-dessus désignée,
- D'autoriser le Directeur Général à signer tous les documents inhérents à ladite cession,
- De solliciter l'accomplissement des formalités et le bénéfice de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

**ADOPTE**

Pour extrait conforme  
le Directeur Général  
Eric.COJON

